

Accord Handicap

Commission nationale de suivi 2015

FO Énergie et Mines, signataire de l'accord handicap 2013/2016 à ERDF, a participé à la Commission nationale de suivi de l'accord. Ce fut l'occasion d'exprimer nos attentes et de rappeler nos positions.

Si les chiffres annoncés en terme d'embauches directs et d'emplois indirects sont proches des résultats attendus pour 2015, **il est à noter une baisse des attributions en NR et GF**. FO Énergie et Mines a donc rappelé que la déclinaison de l'accord handicap ne sert pas seulement à faire du quantitatif, en se rapprochant du seuil de 6%, mais aussi à **faire du qualitatif, en assurant des parcours professionnels convenables et, au moins comparables à ceux des autres agents.**

De plus, les diverses réorganisations impactent directement les dispositions de l'accord. **Il est nécessaire d'apporter des éclaircissements sur le devenir des correspondants locaux** (rattachés jusqu'alors aux ex-DIR). Comment suivre au niveau régional la bonne application de l'accord, et l'implication des DR et unités mixtes ?

Depuis la création d'ERDF, FO Énergie et Mines s'engage pour l'emploi des personnes en situation de handicap. L'année 2016 sera l'occasion de réaffirmer cet engagement et de défendre les intérêts de tous les agents.

Enfin, malgré un calendrier social 2016 chargé, notamment avec les élections IRP, **FO Énergie et Mines souhaite entamer dès le 1^{er} semestre les négociations autour du nouvel accord handicap à ERDF.**

Attendre la fin de l'accord pour commencer les négociations sur le suivant entrainerait une trop forte inertie qui serait préjudiciable à tous les salariés pouvant bénéficier de ces dispositions.

“ **L'accord handicap ne sert pas seulement à faire du quantitatif, [...] mais aussi à faire du qualitatif.** ”